

Carlo Thelen

La maîtrise des dépenses publiques – un impératif incontournable dans les réformes structurelles à venir

L'année 2010 est sans doute une année charnière pour les finances publiques, l'économie et, partant, les entreprises luxembourgeoises. A la croisée des chemins, face à une crise économique sans précédent et à des problèmes structurels de grande ampleur, il revient à l'ensemble des acteurs politiques et aux partenaires sociaux de s'accorder sur des mesures courageuses en vue d'assurer le développement durable du Luxembourg, et ce des points de vue économique, social et écologique. Parmi les facteurs-clé de la compétitivité d'une économie, il en est un crucial, en l'occurrence la tenue des finances publiques sur une trajectoire dite « durable ». Cette tenue assure seule la possibilité pour les pouvoirs publics de disposer des moyens pour conduire des politiques volontaristes garantes du développement économique et, partant, du progrès social et du bien-être de la population.

Avec la crise économique, le caractère durable et soutenable des finances publiques est devenu l'un des enjeux majeurs nationaux en vue du développement durable du Grand-Duché. Les derniers mois ont montré à quel point le Luxembourg est dépendant des évolutions de l'étranger et cette dépendance explique également la forte volatilité des performances macro-économiques et financières du pays et des indicateurs afférents (cf. taux de croissance, taux de chômage, déficit public, dette publique,...). Avec une activité éco-

nomique et une base imposable du pays en baisse et sachant qu'un relèvement des impôts n'est pas une option compte tenu de la perte de compétitivité et d'attractivité que cela engendrerait, il est désormais crucial de freiner rapidement et intelligemment l'évolution des dépenses

Avec la crise économique, le caractère durable et soutenable des finances publiques est devenu l'un des enjeux majeurs nationaux en vue du développement durable du Grand-Duché.

courantes de l'Etat. De même, la marge de manœuvre existe dans de nombreux domaines pour augmenter l'efficacité des dépenses publiques : il est ainsi possible de mieux dépenser et d'arriver aux mêmes résultats de l'action publique avec des moyens budgétaires réduits¹.

Un contexte conjoncturel et structurel qui met à nu la fragilité des finances publiques

La crise économique a sévèrement impacté les capacités financières des économies nationales en Europe et à travers le monde. Le Luxembourg, avec son économie largement ouverte et dépendante de l'extérieur, n'y fait pas exception. Encore récemment, le Luxembourg a pu tirer profit d'une croissance dite « exten-

sive », c.-à-d. en intégrant de plus en plus de facteurs de production, le plus souvent étrangers et en exploitant des niches de souveraineté dont certaines sont pour le moins mises en cause, voire menacées à court ou à long terme. Cette croissance par l'extérieur a certes permis de générer des recettes fiscales sans cesse croissantes, lesquelles ont contribué au financement de programmes de dépenses publiques de plus en plus plantureux. Or, ce modèle de croissance exogène connaît des limites intrinsèques et la crise économique, si on peut lui associer une vertu, nous l'a démontré de façon claire et nette.

Le taux de croissance du PIB s'élevait encore en 2007 à 6,5 %, c.-à-d. bien au-dessus des taux de 2008 (proche de 0) et de 2009 (-3,9 % selon les estimations du Statec). La croissance du PIB depuis 2008 s'est trouvée largement en deçà du rythme de croissance potentiel de l'économie luxembourgeoise, évalué selon les observateurs autour de 4 %. L'économie nationale connaît un véritable « gap » de croissance ou, autrement dit, un déficit de croissance que l'on peut estimer entre 2008 et 2011 de l'ordre de 15 %.

Cette évolution macroéconomique défavorable n'est évidemment pas sans effet sur les finances publiques. La spirale dangereusement haussière de la dette publique, qui risque de passer de 7,166 mia EUR en 2010 à 17,735 mia EUR en 2014 (soit 37,4 % du PIB) à politique inchangée, en est une manifestation évidente et la situation du budget de l'Etat fait courir de grands risques pour l'avenir.

Carlo Thelen est Chief Economist et membre du Comité de direction de la Chambre de Commerce. Il est aussi chef du Département international de l'institution.

L'administration publique voit depuis 2007 son solde se dégrader en raison, principalement, d'un déficit accru de l'administration centrale. Il faut ainsi s'attendre à ce que, dès 2010, ne soit plus respecté son seuil maximal d'endettement de 3 % prévu par le traité de Maastricht. En 2009, le budget de l'administration centrale affiche un déficit de l'ordre de 4,2 % du PIB², situation qui ne devrait pas s'améliorer en 2010, bien au contraire (6,2 % du PIB). L'accroissement du déficit résulte d'un double mouvement, à savoir des dépenses qui poursuivent leur hausse et des recettes qui fondent littéralement. Or la légère reprise économique telle qu'elle semble se dessiner à l'entame de l'année 2010 ne pourra suffire à enrayer de manière durable l'effet ciseau entre recettes et dépenses budgétaires ainsi décrit.

Ainsi, les recettes fiscales évoluent au ralenti : par rapport à 2008, les recettes courantes de l'Etat font état, au 31 décembre 2009, d'une moins-value de 270,3 millions EUR. Par rapport au budget voté en 2009, les recettes effectivement encaissées au titre de cet exercice se caractérisent par une moins-value d'environ 500 millions³. Malgré cette évolution préoccupante sur le versant de recettes, il convient de souligner que le pire n'est probablement pas encore passé. Dans ce contexte, il suffit de garder à l'esprit que le rendement de l'impôt payé par les sociétés commerciales doit s'apprécier à l'aune du décalage temporel entre le fait générateur de l'impôt, la constatation de l'impôt dû, la déclaration fiscale et le paiement de l'impôt à proprement parler. En outre, sur le versant de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, force est de constater que l'économie luxembourgeoise se trouvait encore en situation de création nette d'emplois en 2009,

alors que pour l'année 2010, le Statec table sur une évolution négative, situation inédite pour le Luxembourg depuis les années 1980.

Le financement à long terme du système de protection sociale au Luxembourg : une situation inquiétante

Autre source d'inquiétude réelle quant à la mise à mal des finances publiques : le surplus « apparent » du système de sécurité sociale, lequel est largement tributaire du seul régime général des pensions. Il s'agit d'une situation inquiétante qui a jusqu'ici été camouflée par des réserves plantureuses (pour l'assurance pension) et par une évolution dynamique de l'emploi jusqu'en 2008 (pour l'assurance maladie).

Le solde excédentaire jusqu'à présent s'explique par le fait que le nombre de cotisants, c.-à-d. l'emploi intérieur, a augmenté plus vite que le nombre de pensions à verser, particulièrement ces dix dernières années. Or cette tendance va inextricablement s'estomper dans le futur, à moins de supposer que le marché de l'emploi puisse continuer de se développer de manière aussi dynamique qu'au cours des 20 dernières années, période durant laquelle il a doublé. Un tel scénario de croissance perpétuelle de l'emploi, qui présuppose une croissance économique continue, est évidemment, vu le contexte économique mondial et luxembourgeois, pour le moins irréaliste.

Plus encore, les conséquences à long terme de la dégradation annoncée de l'emploi au cours des prochaines années doivent inciter à une grande prudence quant à l'interprétation du solde courant de la sécurité sociale. Vus sous un angle

intergénérationnel, les soldes positifs actuels paraissent largement artificiels. Le Conseil supérieur pour un développement durable estime, à ce titre, que le Luxembourg devrait générer des excédents budgétaires annuels de l'ordre de 8 % afin de pouvoir sécuriser le système de sécurité sociale à l'horizon 2050⁴. Ainsi, pour éviter la déconfiture du système et afin de rétablir l'équité intergénérationnelle, des décisions courageuses et incisives s'imposent.

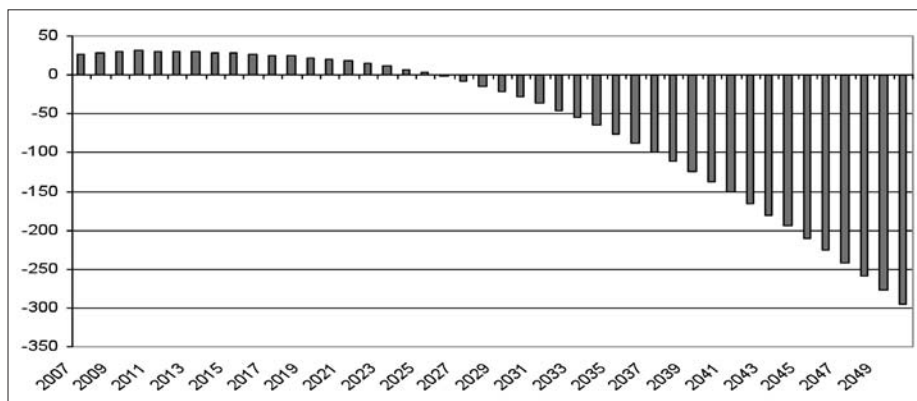
Pour tenir compte des défis intergénérationnels inhérents à notre système d'assurance pensions, il faudrait intégrer dans les chiffres relatifs à la dette publique également ceux relatifs à la dette cachée ou implicite, constituée par l'actualisation des promesses de pension notamment en fonction de l'évolution économique, démographique, de l'emploi et de l'espérance de vie. En effet, les concepts de déficit et de dette publics devraient en outre prendre en compte les engagements différés du système d'assurance pension ou, en d'autres termes, la surconsommation d'aujourd'hui au détriment de demain, telle qu'estimée par le Conseil supérieur pour un développement durable à 8 % par an (voir aussi la note en bas de page n° 2).

En outre, la pérennité et la soutenabilité financière à long terme s'apprécient non seulement au regard du système des pensions, mais également à l'aune des systèmes d'assurances maladie et dépendance. Une étude récente de l'UEL⁵ a montré le coût de l'inaction en la matière (cf. graphique 1). Elle rejoint les conclusions du 2009 Ageing Report de la Commission européenne⁶, selon lequel le poids des pensions, relativement au PIB, passerait d'environ 8 % en 2007 à quelque 24 % en 2060 en ce qui concerne le Grand-Duché. A titre d'illustration, une quote-part annuelle de 24 % par rapport au PIB correspondrait à quelque 10 milliards EUR relativement à un niveau de PIB actuel. Un tel chiffre correspond, à son tour, à l'ensemble des dépenses budgétaires de l'Etat central en 2010 d'après le budget des recettes et des dépenses.

Un risque d'impasse budgétaire en raison d'une croissance démesurée et incontrôlée des dépenses de l'administration centrale

A côté de la baisse sensible de la base imposable et des recettes budgétaires et des problèmes de financement qui se poseront à l'avenir pour notre système

Graphique 1 : endettement conjoint de l'assurance maladie-maternité et du régime général de pension (en % du PIB)



Sources : IGSS, UCM, calculs Chambre de Commerce

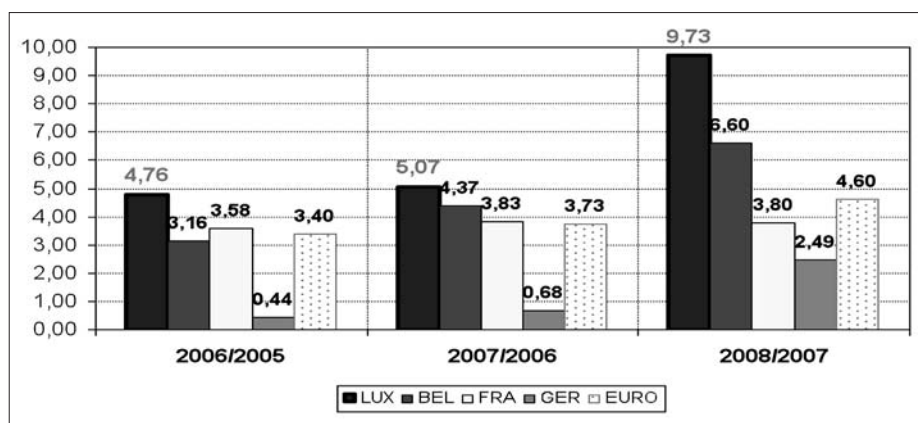
de protection sociale, il y a lieu d'observer une croissance rapide et quasi automatique des dépenses de l'administration centrale. Certes, le plan de relance adopté en mars 2009 et les budgets « anti-crise » votés à la fin des années 2008 et 2009, notamment pour soutenir l'activité des entreprises, n'y sont pas pour rien. Néanmoins, il serait faux d'attribuer la majeure partie de la hausse des dépenses publiques à l'action nécessaire contre la crise économique. L'observation, par exemple, des évolutions des états de dépenses et de recettes depuis 2004 montre clairement que les dépenses ont progressé sensiblement plus vite que les recettes, creusant de fait les déficits⁷. En comparaison au niveau de la Grande Région ou de la zone euro, les dépenses courantes augmentent largement plus au Luxembourg que parmi les partenaires européens les plus proches (cf. graphique 2).

Preuve que la situation des dépenses demeure préoccupante, les réserves des fonds spéciaux devraient s'étioler de manière graduelle dès cette année, ce qui ne sera pas sans effet sur les finances publiques et les capacités d'investissement de notre pays. Cette évolution ne permettra vraisemblablement plus au cours des prochaines années le dégagement de surplus de recettes pour couvrir les dépenses de ces fonds, à moins que des outils simples et efficaces, telle que l'introduction d'une norme de progression au niveau des dépenses budgétaires, le respect scrupuleux de la circulaire budgétaire et la radiographie complète de l'ensemble des dépenses selon une approche des coûts et des bénéfices, soient rapidement mises en œuvre.

La mise en place d'une véritable stratégie de sortie de crise s'impose donc, et ce en vue de rééquilibrer au plus vite les finances publiques. Le plan de relance du gouvernement, dont notamment les mesures de soutien au pouvoir d'achat, le maintien dans l'emploi et l'avancement de certains investissements publics, ont certainement contribué à éviter le pire. Cependant, une telle politique n'est pas tenable à moyen terme, compte tenu de la taille et de la situation d'ouverture économique de l'économie nationale et en raison de l'effritement de la marge de manœuvre budgétaire.

Selon le professeur Lionel Fontagné⁸, les finances publiques ont été affectées par la crise et cette dernière aura des conséquences durables en raison de son impact sur la croissance potentielle. Le FMI a,

Graphique 2 : évolution des dépenses courantes (en %) des administrations publiques luxembourgeoise, belge, française, allemande et européenne (zone euro)



Source : Eurostat, 2009

en effet, démontré que les économies affectées par une crise ne reviennent pas sur leur tendance de croissance antérieure dans le moyen terme, en raison de la baisse durable du taux d'emploi, de la baisse du ratio de capital par tête, dû

Il est évident qu'une hausse de la fiscalité n'est pas une option pour le Luxembourg, pays d'accueil par excellence d'investissements et de facteurs de production étrangers.

au sous-investissement, et de l'infléchissement durable du rythme de croissance de la productivité globale des facteurs. Le taux de croissance potentielle a déjà fortement diminué. Alors qu'il était de 5 % en 2000, il n'est plus que de 4 % en 2008-2009, chute à 2,2 % en 2010 et devrait atteindre 2 % en 2011⁹.

Dans le cadre de la mise en œuvre du pacte de stabilité et de croissance, le gouvernement a présenté le 5 février 2010, sur base des données les plus récentes en matière de finances publiques, les grandes orientations de la 11^e actualisation du programme de stabilité et de croissance du Luxembourg qui porte sur la période législative 2009-2014. Lesdites données confirment que le solde de financement de l'administration publique est devenu déficitaire en 2009 à hauteur de 400 millions EUR (1,1 % du PIB). Elles attestent ainsi une détérioration du solde budgétaire de l'ordre de 1,8 milliards EUR entre 2007 et 2009 ainsi que de la dette publique, laquelle est passée de 2,5 milliards EUR en 2007 (6,6 % du PIB)

à 5,6 milliards EUR en 2009 (14,9 % du PIB).

De fait, dans une optique de moyen et long terme, c.-à-d. en projetant l'action publique et gouvernementale au-delà de la crise économique actuelle et alors que la reprise économique pourrait se confirmer au niveau mondial en 2010, il importe d'envisager des mesures volontaristes et courageuses afin de consolider durablement les finances publiques, à l'aune particulièrement des risques que la dégradation précitée fait courir au système d'assurance pension (explosion de la dette cachée notamment) et à celui de l'assurance maladie (vieillesse de la population et accroissement considérable des coûts de santé en particulier). L'action afférente peut être dirigée en direction des recettes ou se concentrer relativement au volet « dépenses ». Or les recettes publiques dépendent fortement de l'environnement conjoncturel et de l'activité économique sous-jacente. Un système fiscal attractif peut exercer un effet de levier important sur l'activité économique et, par conséquent, sur lesdites recettes. Il est évident qu'une hausse de la fiscalité n'est pas une option pour le Luxembourg, pays d'accueil par excellence d'investissements et de facteurs de production étrangers.

Pour une stratégie d'efficience des dépenses publiques et une évolution des dépenses de consommation en ligne avec celle des recettes de l'Etat

Il convient donc de soutenir une action rigoureuse en direction des dépenses publiques. L'enjeu prioritaire est, en ef-

fet, de casser la logique d'accroissement des dépenses courantes, et ce en visant la maîtrise et l'efficacité des dépenses. Il s'agit, selon les grands domaines et champs d'action de l'Etat et des administrations, d'augmenter la qualité des services publics à budget inchangé et/ou de diminuer les dépenses à qualité identique, le tout dans le contexte d'une analyse comparative au niveau européen et dans une optique du long terme. A travers son étude *Maîtrise des dépenses publiques – quelles options pour le Luxembourg* ¹⁰ la Chambre de Commerce a souligné que poursuivre des objectifs d'efficacité et de plus grande efficacité des deniers publics peut générer des économies budgétaires, tout en maintenant le même niveau de qualité des services publics afférents pour les administrés.

Ainsi, les autorités nationales doivent soumettre systématiquement les dépenses publiques à une analyse de l'opportunité et de l'efficacité desdites dépenses. C'est particulièrement vrai en ce qui concerne les dépenses sociales à propos desquelles l'action gouvernementale s'inscrit jusqu'à présent surtout dans une logique d'arrosoir social, trop étrangère aux principes de cohésion et de sélectivité sociale, de lutte contre l'exclusion sociale et de lutte contre la pauvreté relative. A cet égard, les pouvoirs publics se doivent de mieux cibler ce type de dépense en fonction des besoins, tout comme ils doivent, de manière plus générale, mieux contrôler l'évolution des dépenses de fonctionnement et abolir toutes sortes d'automatismes.

La recherche d'efficacité en matière de dépenses publiques demeure la seule voie raisonnable qui permette de retrouver une certaine marge de manœuvre bud-

gétaire, laquelle fait actuellement défaut, et qui seule permettrait à la fois de renforcer la compétitivité des entreprises à travers l'instrument fiscal et de garantir la pérennité des finances publiques. A travers l'étude précitée, la Chambre de Commerce avait identifié en trois grandes étapes quelques domaines phares où existent des gisements d'efficacité qu'il est désormais temps d'exploiter.

D'abord il convient de procéder à une analyse intégrée et consolidée des finances publiques, en incluant les trois sous-secteurs de l'administration publique que sont les pouvoirs locaux, l'administration centrale et la sécurité sociale. L'Etat central et la sécurité sociale constituent de loin les deux principales entités, qui sont de surcroît étroitement imbriquées. Ainsi, les transferts de l'Etat central à la sécurité sociale représentent environ le tiers du budget total de l'Etat.

Grâce à la classification internationale COFOG, il est ensuite possible de présenter les dépenses publiques par missions et programmes ¹¹ quelque soit l'échelon de l'administration publique concerné. Cette comparaison s'effectue sur la base des dépenses en termes absolus et par tête d'habitant, les chiffres étant corrigés afin de neutraliser les différences de niveaux de prix entre pays et les transferts sociaux exportés par le Luxembourg (phénomène frontaliers). Ce mode de calcul permet de traiter les dépenses de façon équivalente dans les différents pays. Les dernières données COFOG disponibles, relatives à l'année calendaire 2007, permettent de construire le graphique 3.

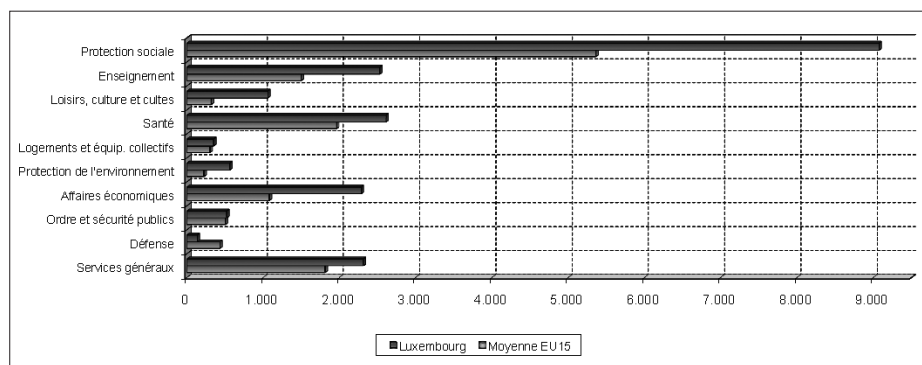
Selon ce graphique, le Luxembourg dépense sensiblement plus que la moyenne des pays européens considérés, et ce

dans la plupart des domaines. Certes, cet état de fait reflète d'une certaine façon la prospérité du Grand-Duché où les moyens financiers ont été, ces dernières années, plus conséquents que dans les autres pays européens. Pour autant, et du point de vue de l'efficacité économique, le surcroît de dépenses publiques au Luxembourg ne se justifie pas dans tous les cas. Il importe, en effet, que toute dépense soit guidée strictement par un souci d'efficacité au point que l'affectation de chaque denier public doit pouvoir être justifiée et doit être effectuée dans un souci d'optimisation de son retour sociétal.

Troisièmement, l'intérêt de toute analyse d'efficacité est de mettre en regard les moyens consacrés à une mission publique et les résultats obtenus. Il est essentiel pour cela de disposer de suffisamment d'indicateurs de performance. C'est par exemple aisé en matière de santé, d'éducation ou encore de prestations familiales. Ainsi, la Chambre de Commerce avait montré qu'il était possible d'évaluer, dans quelques grands domaines, des économies potentielles pouvant théoriquement être réalisées si le Luxembourg s'alignait sur les pays les plus efficaces d'un échantillon de pays donné. Dans ce contexte, la Chambre de Commerce avait notamment procédé à une analyse détaillée du type « moyens déboursés vs. résultats atteints » en ce qui concerne les domaines de la santé, de la protection sociale, de l'enseignement et de la fonction dite « ordre et sécurité publics ». Rien que pour ces quatre grandes fonctions gouvernementales, les gisements d'efficacité théoriquement atteignables dépassent 1,5 milliards EUR, soit quelque 4 % du PIB. Ce montant équivaut d'ailleurs aux économies que le gouvernement souhaite réaliser entre 2011 et 2014, afin de rétablir l'équilibre budgétaire de l'administration publique (selon la 11^e actualisation du programme de stabilité et de croissance).

Quant à la question de savoir comment et à quel rythme exploiter les gisements d'efficacité précités, la Chambre de Commerce a préconisé en premier lieu non pas une réalisation intégrale et immédiate des économies identifiées, laquelle aurait indubitablement des effets préjudiciables sur l'économie nationale voire la continuité des services publics, mais une réalisation graduelle des économies potentielles. A cet égard, la Chambre de Commerce avait proposé de mettre en œuvre des programmes successifs d'éco-

Graphique 3 : dépenses publiques par fonction COFOG et par habitant en 2007 (en parités de pouvoir d'achat)



Sources : Eurostat, Statec, calculs Chambre de Commerce.

Note : moyenne = moyenne arithmétique des 15 « anciens » Etats membres de l'Union européenne (avant l'élargissement à l'Est et avant l'intégration de Malte et de Chypre)

nomies sur cinq ans, c.-à-d. l'horizon de temps sous-jacent à une législature. Chaque programme permettrait de réduire les dépenses d'environ 2 % par an par rapport à leur évolution « spontanée ». En second lieu, il s'agirait pour le Grand-Duché de mettre en place des outils d'ordre réglementaire inspirés des pratiques étrangères les plus à la pointe en matière de budgétisation axée sur la performance. Le gouvernement luxembourgeois gagnerait à s'inspirer en la matière des cadres budgétaires les plus efficaces, et qui sont fondés à la fois sur la transparence et la gestion publique. Une adaptation de ces réformes au Luxembourg exigerait en premier lieu une modification de la structure du budget, ce dernier pouvant à l'avenir s'articuler sur des missions et/ou programmes d'action, sur des objectifs généraux et enfin sur des objectifs spécifiques assortis d'indicateurs de performance. Un tel aménagement constituerait une véritable révolution : à une logique de moyens ou de satisfaction de besoins de dépenses se substituerait une logique de résultats et une vraie culture de performance.

A côté de l'exploitation des gisements d'efficacité au niveau des dépenses courantes, le recours systématique aux analyses coûts-bénéfices en ce qui concerne les grands projets d'infrastructures, ainsi que l'introduction d'une procédure de réévaluation des politiques, constituent des politiques recommandables. A cet égard, des pays comme le Royaume-Uni et les Pays-Bas procèdent régulièrement au réexamen de domaines budgétaires donnés ou de grands projets d'infrastructures. Il en résulte souvent des économies substantielles. Il y a enfin l'option intéressante d'adapter le mode de « reporting », en procédant par exemple à une publication plus précoce des comptes. Devraient y figurer les dépenses effectives par programme, l'évolution des indicateurs afférents et un commentaire sur le respect des objectifs.

Conclusion

Même si le Luxembourg a traditionnellement été un élève aux « résultats satisfaisants » au regard du pacte de stabilité et de croissance, les pouvoirs publics nationaux doivent avoir conscience des risques importants que font peser sur l'économie nationale des finances publiques fragilisées par la crise, compte tenu en particulier des caractéristiques intrinsèques du Grand-Duché (taille extrêmement réduite du marché national, dépendance

par rapport aux flux transfrontaliers, de main-d'œuvre et de capitaux, etc.) qui rendent notre pays plus fragile et vulnérable et sa croissance économique plus volatile par rapport aux principaux partenaires européens. A la stratégie qui consistait à exploiter des niches de souveraineté devra vraisemblablement succéder à l'avenir une stratégie de niches de compétences fondée sur la recherche et le développement de secteurs économiques à forte contribution à la valeur ajoutée, car très innovants.

Au-delà, il est du devoir des décideurs publics de prendre des mesures fortes pour réduire les déficits publics. Pour ce faire, les leviers à disposition ne sont pas

La recherche d'efficacité en matière de dépenses publiques demeure la seule voie raisonnable qui permette de retrouver une certaine marge de manœuvre budgétaire [...].

innombrables. Une stratégie efficace ne peut consister qu'à réduire ou, tout du moins, à ralentir les dépenses et, à cet égard, les gisements d'efficacité constituent de solides arguments en faveur d'une décélération marquée de la progression des dépenses publiques, tant les marges d'amélioration du pays paraissent importantes. Seul un tel effort de maîtrise des dépenses permettrait d'exploiter, certes de façon graduelle, ces abondants gisements d'efficacité. Les gisements d'efficacité mis en lumière sont souvent d'une telle ampleur qu'il semble possible de diminuer les dépenses (l'« input ») tout en améliorant les indicateurs de performance (c.-à-d. l'« output » des politiques publiques en question). Néanmoins, les économies potentielles ne peuvent être réalisées du jour au lendemain, au risque de remettre en cause la continuité des services publics. Il convient ainsi de privilégier une démarche réaliste et volontariste en recommandant l'introduction de réformes structurelles et de nouveaux processus budgétaires donnant lieu à un étiolement graduel des poches d'inefficacité. A côté de cette analyse input/output, d'autres instruments sont à disposition des pouvoirs publics. A cet égard, citons entre autres un système de budgétisation selon les performances, axé sur l'efficacité budgétaire, sur des objectifs ambitieux à atteindre à travers la politique publique

ainsi que sur les moyens d'action à allouer. Cet article a par ailleurs présenté le concept de norme de progression en ce qui concerne la progression des dépenses publiques. Certains pays, comme la Norvège, ont de surcroît implémenté des systèmes visant à allouer certaines ressources financières particulièrement volatiles – le pétrole pour la Norvège, certaines accises et la TVA sur le commerce électronique pour le Luxembourg – à un fonds d'investissement prenant partiellement en charge le financement de grands projets d'envergure. Au Luxembourg, ces recettes ont souvent été affectées au budget des dépenses courantes, augmentant de facto les risques liés à la non-soutenabilité à long terme de ces dépenses via les moyens d'action classiques de l'Etat, c.-à-d. les impôts nationaux. ♦

¹ Cf. « Maîtrise des dépenses publiques – quelles options pour le Luxembourg ? », Actualité & tendances n° 5, septembre 2008.

² Dans ce contexte, il est à noter que la limite de 3 % au sens de Maastricht ne s'apprécie pas à l'échelle de l'administration centrale (Etat central y compris les fonds spéciaux de l'Etat, les établissements publics et les fondations, les institutions de l'Etat ainsi que les services de l'Etat à gestion séparée), mais au niveau de l'administration publique. Cette dernière comporte, outre l'administration centrale, la sécurité sociale ainsi que les administrations locales. En ce qui concerne la sécurité sociale luxembourgeoise, elle affiche actuellement un excédent largement implicite qui résulte d'une situation exceptionnelle sur le marché de travail, lequel emploie une population active jeune dont les effectifs se sont doublés au cours des vingt dernières années. Ainsi, cet excédent va s'estomper au fur et à mesure suite au vieillissement démographique et suite à une évolution moins dynamique sur le marché de travail.

³ La diminution des recettes de l'administration centrale s'explique d'abord par le ralentissement économique en termes de création de valeur ajoutée, de même que par les mesures et dispositions fiscales ayant, par exemple, adapté le barème de l'impôt à l'inflation.

⁴ CSDD : Stellungnahme des CSDD zur nachhaltigen Entwicklung der Staatsfinanzen, septembre 2008, p. 30.

⁵ UEL : La réforme du régime général d'assurance pension, Position de l'UEL, juillet 2009.

⁶ Commission européenne : 2009 Ageing Report, p. 79.

⁷ A ce sujet, l'avis budgétaire du 11 novembre 2009 de la Chambre de Commerce propose une analyse détaillée, qui conclut qu'au Luxembourg, les dépenses augmentent tendanciellement plus vite que les recettes.

⁸ FONTAGNE, L. Compétitivité du Luxembourg : après la bulle, 2010.

⁹ Stateg, Note de conjoncture 2-2009, p. 88-89.

¹⁰ Etude publiée en septembre 2008 dans la série Actualité & tendances – Bulletin économique de la Chambre de Commerce.

¹¹ COFOG ou « Classification Of the Functions Of Government ». Il s'agit d'une classification fonctionnelle des dépenses élaborée par l'OCDE, Eurostat et les instituts nationaux de statistiques. Cette classification trie les dépenses publiques selon les différentes fonctions et tâches qu'accomplissent les administrations publiques. La classification COFOG comprend 10 fonctions principales.